

CALENDRIER CHAMPIONNATS DU BEARN JEUNES - HIVER 2010 -2011 - TRINQUET ET MUR A GAUCHE

16-août-10

INSTAL.	SPECIALITES	LIMITE INSCRIPTION LIGUE	REUNION LIGUE	HEURE	DATE DEBUT COMPETITION	DATES FINALES	FINALES FEDERALES
COMPETITIONS JEUNES		<i>Extensions obligatoire pour les championnats du Béarn à faire pour le 1er octobre 2010</i>					
Màg 30	Paleta Gomme Creuse P ~ B ~ M	17-sept.-10	20-sept.-10	18h30	9 ou 10/10/10	18 ou 19/12/10	15 et 16 janvier 2011
Màg 36	Chistera joko garbi P - B - M	17-sept.-10	20-sept.-10	18h30	9 ou 10/10/10	18 ou 19/12/10	15 et 16 janvier 2011
Màg 36	Paleta Cuir P ~ B ~ M	17-sept.-10	20-sept.-10	18h30	9 ou 10/10/10	18 ou 19/12/10	15 et 16 janvier 2011
Trinquet	Paleta Gomme Pleine Filles et Garçons P - B - M	17-sept.-10	20-sept.-10	18h30	9 ou 10/10/10	18 ou 19/12/10	15 et 16 janvier 2011

Màg 30	Frontenis Filles et Garçons P ~ B ~ M	7-janv.-11	10-janv.-11	18h30	22 ou 23/01/11	05 ou 06/03/11	début avril
Trinquet	Paleta Cuir P - B - M	7-janv.-11	10-janv.-11	18h30	22 ou 23/01/11	05 ou 06/03/11	début avril
Trinquet	P. Gomme Creuse Filles - Garçons P - B - M	7-janv.-11	10-janv.-11	18h30	22 ou 23/01/11	05 ou 06/03/11	début avril
Trinquet	Xare P - B - M	7-janv.-11	10-janv.-11	18h30	22 ou 23/01/11	05 ou 06/03/11	début avril
Jaï Alai	Cesta Punta Nationale P - B - M	7-janv.-11	10-janv.-11	18h30	22 ou 23/01/11	05 ou 06/03/11	début avril

Le calendrier Fédéral doit être validé en Comité Directeur F.F.P.B courant septembre et pourra être éventuellement modifié

↳ Les championnats de France ne concerneront que les BENJAMINS et les MINIMES uniquement

Les formulaires spéciaux intéressant les POUSSINS et les BENJAMINS à propos des extensions n'ont pas été présentés à la Commission Administrative dans les délais. En conséquence si des POUSSINS et des BENJAMINS devaient faire des extensions vers d'autres clubs ils devront remplir les formulaires traditionnels pour le 1er OCTOBRE 2010. La ligue traitera les extensions aux dates habituelles (bien que les engagements soient demandés début septembre). Pour les MINIMES les extensions ou mutations traditionnelles restent en vigueur.